



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2023

Délibération n° 51-2023
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 28
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE

Exposé des motifs :

La nouvelle politique culturelle « culture pour tous » a pour ambition de dynamiser notre territoire par une approche organisationnelle différente de ses équipements culturels. Ainsi, le musée voit son fonctionnement évoluer en proposant une exposition temporaire à chaque saison estivale.

Ce nouveau rayonnement réinterroge également la place laissée à la boutique du musée, en échos avec les propositions artistiques qui y seront faites.

Il paraît alors nécessaire de revoir les tarifs de la boutique du musée, comme suit :

- Carte postale
 - o Grand format : 2€
 - o Petit format : 1€
 - Badge : 2€
 - Vente de livres pour le compte d'artistes : prix public
-

Délibération :

Vu Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs de la boutique du musée comme suit :

- Carte postale
 - o Grand format : 2€
 - o Petit format : 1€
- Badge : 2€
- Vente de livres pour le compte d'artistes : prix public

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 21/06/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

